

## COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE, DE MARTINIQUE, DE GUADELOUPE ET DE MAYOTTE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 05 mai 2025, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

### Spécialité NEUROLOGIE (classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	BAGAYOKO	Hamidou
2	BALDE	Alpha Amadou
3	BANGOURA	Issiaga
4	EKANMIAN	Brandon
5	KONATE	Famory
6	KONATE	Mamady

*Cette liste est valable 18 mois.*

Mamoudzou, le 06 mai 2024

Sergio ALBARELLO  
Directeur Général de l'ARS de Mayotte  
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Pour le Directeur Général et par délégalion,  
Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte  
Jean-Marc ALBARELLO

